

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE – K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – H ROSARIO – E. PILLARD - S.RAYNAUD – S. DELIMOGE – C. NANGLARD – P.BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : C. BONNEAU donne J.L. LEVESQUE- F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGIER – C.RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C BONNEAU, F. GUIRAO – C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. RAYNAUD

Demande de dotations à l'investissement 2021 – DETR/DSIL - auprès des services de l'Etat pour un pôle multi-services « le bâti du Plaineau »

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions des articles L 2334-32 et suivants, L 2334-42

Vu la Présentation du Plan de relance le 3 septembre 2020

Vu les nouveaux dispositifs mobilisables Volet foncier et ingénierie en appui au programme Action Cœur de Ville

Vu les opérations de recyclage foncier et les modalités d'attribution du fonds friche

Vu l'opération de revitalisation du territoire de Cognac et portant convention par arrêté préfectoral du 6 septembre 2019 élargi aux communes de Châteauneuf sur Charente, Jarnac et Segonzac,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2019 portant extension du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Cognac, aux pôles d'équilibre Châteauneuf, Jarnac, Segonzac

Vu l'axe 5 – Fournir l'accès aux équipements services publics, l'objectif 3 développer et consolider les services au public, l'action 3.1 projet de revitalisation du quartier du Plaineau de l'ORT

Vu sa délibération n° 2020-70 en date du 1^{er} juillet 2020 portant adoption du programme

Vu sa délibération n° 2020-93 du 30 septembre portant approbation du programme et son enveloppe financière et donnant mission à l'ATD de préparer le dossier de consultation pour un marché de maîtrise d'oeuvre

Vu le courrier en date du 5 octobre 2020 de Madame la Préfète portant instruction des demandes de dotations d'investissement de l'Etat - exercice 2021 pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Considérant la réponse en date du 4 octobre 2019 faite au courrier du 23 juillet 2019 de Madame la Préfète indiquant en déclaration de projet la réhabilitation du bâti du Plaineau sur l'exercice 2020-2021-2022

Considérant la volonté municipale de créer un pôle de revitalisation du quartier du Plaineau par la réalisation d'une opération de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle d'un ensemble bâti de 3 491 m² acquise par la Commune en 2018 pour développer un projet de pôle de services comportant un centre technique municipal, une maison des associations caritatives pour les restos du cœur et le secours catholique, une maison des seniors, des logements d'urgence

Considérant l'avis rendu par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Charente

Considérant l'étude réalisée par l'Agence technique départementale 16 (ATD16) accompagnée de la note financière du programme estimé à 1 862 624 € HT (2 232 822 € TTC), ingénierie et travaux

Considérant le calendrier de l'opération : 2021 pour mener les études architecturales, la préparation du chantier et le gros œuvre en dernier trimestre 2021 pour la phase 1 puis au premier semestre 2022, la phase 2 du second œuvre.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de l'Etat pour l'exercice 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal **PAR 27 VOIX POUR** :

ADOpte l'opération de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle d'un ensemble bâti de 3 491 m² acquise par la Commune en 2018 pour développer un projet de pôle de services comportant un centre technique municipal, une maison des associations caritatives pour les restos du cœur et le secours catholique en autres, une maison des seniors, des logements d'urgence

APPROUVE l'estimatif des travaux et honoraires chiffré par l'Agence technique départementale 16 s'élevant à 1 862 624 € HT (2 232 822 € TTC), ingénierie et travaux

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre des dotations d'investissement de l'Etat - exercice 2021 auprès des services de l'Etat

ADOPTÉ et ARRETÉ le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-après:

Opération	Montants estimés	Phasage de l'opération	Aide financière – Subvention Etat Dispositif DETR/DSIL	Aide financière fonds friche	
Prestations	30 952 € HT	PREMIER PHASAGE	50 %	30 %	
Domage ouvrage	2 300 € HT				
Honoraires Maîtrise d'œuvre Contrôleur technique et coordonnateur sécurité et protection de la santé	169 230 € ht 52 170 € HT				
Total des honoraires	221 400 € HT				
Taux de tolérance des études révision des honoraires	70 507 € HT 6 642 € HT				
TRAVAUX 1 ^{ER} phasage					
Installation du chantier désamiantage	108 070 € HT				
Gros œuvre et terrassment	304 825 € HT				
TOTAL GENERAL 1 ^{ER} PHASAGE	744 696 € HT				372 348 €
TRAVAUX 2 ^{ième} phasage					SECOND PHASAGE
Second œuvre 1) rénovation des locaux pour les associations	997 254 € HT (1)327 582				
2) extensions neuves	(2) 335 865				
3) rénovation hangar et extérieurs	(3) 333 807				
Taux de tolérance et révision des travaux	74 033 € HT 46 641 € HT				
TOTAL GENERAL 2 ^{ième} PHASAGE	1 117 928 E HT	558 964 €			
Total des travaux	1 410 149 € HT				
TOTAL OPERATION HT	1 862 624 € HT		931 312 €	558 787 €	
Reste à charge de la Commune			20 % 372 525 HT €		
TOTAL OPERATION TTC	2 322 822 € TTC				

AUTORISE le Maire à signer la convention qui pourrait intervenir en cas d'attribution des dotations sollicités et tous documents y afférents

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 et suivant,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE